

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

« ARTS » OPTION « CINÉMA-AUDIOVISUEL »

Rapport de jury session 2025

La session 2025 s'est déroulée au Rectorat de l'académie de Dijon le lundi 14 avril 2025. Le jury tient tout particulièrement à remercier la Division des Examens et Concours de l'académie de Dijon pour la qualité de l'accueil et des conditions matérielles de déroulement des épreuves.

Composition du jury

Le jury de cette certification complémentaire est constitué d'inspectrices d'académie-inspectrices pédagogiques régionales en charge du cinéma-audiovisuel et d'enseignantes expérimentées, assurant un enseignement effectif dans le domaine. Il comprenait pour cette session quatre membres :

- Jenna CHARMASSON et Rachel VERJUS, IA-IPR chargées du suivi des enseignements de cinéma- audiovisuel pour les académies de Dijon et de Besançon ;
- Isabelle DUPERRIER et Annabel LANIER, professeures en charge de la spécialité cinéma-audiovisuel au lycée Gustave Courbet à Belfort et lycée Le Castel à Dijon.

Cadre réglementaire

Les textes à consulter

Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par les arrêtés du 6 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaire (**version consolidée**) : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000432119/>

La note de service du 16 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, d'une certification complémentaire. Elle redéfinit les attendus des certifications complémentaires.

Ce rapport s'appuiera essentiellement sur la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 :

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919 Les extraits cités sont en italique dans le rapport.

Les informations organisationnelles peuvent être consultées sur la page dédiée du site de l'académie de Dijon : <https://www.ac-dijon.fr/certification-complementaire-121658>

Les enjeux de cette certification

Cette certification valide les compétences de professeurs dans le domaine du cinéma-audiovisuel. Ainsi, les candidats et candidates sont évalués au regard des critères suivants :

Critères communs au secteur arts :

- *apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;*
- *estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur :*

Critères spécifiques au cinéma et audiovisuel :

- *la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;*
- *la capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;*
- *la capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;*
- *la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;*
- *la connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*
- *la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.*

Le rapport dactylographié

Les candidats inscrits doivent remettre, à la date fixée par la rectrice, un rapport de cinq pages dactylographiées comportant et indiquant :

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;*

- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Le jury précise que, conformément au texte réglementaire, ce rapport n'est pas soumis à notation.

L'épreuve orale

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Bilan de la session 2025

• Les candidats/candidates et les disciplines

Aucun candidat du 1er degré ne s'est présenté à cette session 2025. Les candidats et candidates provenaient uniquement du 2nd degré et de différentes disciplines : anglais, arts plastiques, documentation, histoire-géographie, lettres et philosophie.

Nous rappelons que peuvent candidater :

- les enseignants titulaires et stagiaires du premier et du second degrés ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

• Les résultats

Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Pourcentage de réussite	Moyenne des notes	Note maximale	Note minimale
10	8	2	7	28,50%	9,37	14	6

Préconisations du jury

- **Le rapport dactylographié**

L'élaboration et l'écriture de ce rapport est l'occasion pour le candidat/la candidate de prendre du recul sur sa pratique professionnelle et de proposer une analyse réflexive à partir de son expérience et de sa formation dans le domaine du cinéma-audiovisuel.

Les rapports qui se sont distingués pour cette session 2025 présentaient de manière claire, structurée et synthétique le parcours scolaire et professionnel du candidat/de la candidate, ses compétences dans le champ du cinéma-audiovisuel, ses travaux, engagements divers (associatif, recherche, pratique artistique, etc.) et projets d'enseignement en lien avec ce domaine ainsi que sa ou ses motivation(s) à se présenter à cette certification complémentaire. De manière significative, ils/elles orientaient la réécriture de leur curriculum vitæ en mettant en exergue leurs expériences dans l'enseignement et/ou le cinéma. Plus généralement, ces rapports permettaient au jury de prendre la mesure de la manière dont le candidat/la candidate intégrait le cinéma-audiovisuel dans ses pratiques d'enseignement.

Parmi les écueils constatés cette année à la lecture des rapports, l'absence d'expérience d'enseignement dans le domaine est préjudiciable en ce qu'elle ne permet pas au jury « d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre (...) d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur ». Aussi est-il conseillé aux candidats et candidates d'expérimenter, dans le cadre de leurs enseignements, des projets variés autour du cinéma-audiovisuel afin de se doter d'une expérience significative que cette certification viendra valider. Dans un même ordre d'idées, l'élaboration d'un futur projet d'enseignement à partir de l'unique analyse d'un film inscrit dans un dispositif national, découvert en formation, ne permet pas d'attester de la culture cinématographique et audiovisuelle attendue.

A l'inverse, l'énumération chronologique et exhaustive de séquences d'enseignement - semblables tant dans leur déroulé que dans les objectifs visés - mises en œuvre de manière répétitive chaque année, ne répond pas davantage aux attendus de l'examen. Le domaine du cinéma-audiovisuel est suffisamment large pour proposer une palette et un choix d'expériences variées qui montrent la capacité du candidat à « élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ». Il est également attendu que le candidat soit capable d'un recul réflexif et critique sur son parcours comme sur ses pratiques d'enseignement. À ce titre, il serait intéressant de préciser, dans cette évocation, les objectifs d'apprentissages visés par ces activités ou enseignements : autrement dit, que font concrètement les élèves ? Qu'apprennent-ils ? Quelles sont les modalités de travail envisagées ? etc.

Par ailleurs, étant donné que les membres du jury attestent d'une certaine expertise dans le domaine du cinéma-audiovisuel, les candidats peuvent également faire l'économie d'une description détaillée de dispositifs phares comme celui de « Collège au cinéma » pour en venir plus directement au rôle de l'enseignant dans ce dispositif, les compétences qu'il/elle a acquises à cette occasion, etc.

- **L'exposé**

Au grand étonnement du jury, plusieurs candidats et candidates semblaient découvrir, le jour de l'examen, l'existence d'un exposé, improvisant alors ce dernier sans parvenir à tenir le temps imparti (10 minutes). Le jury ne peut qu'encourager les candidats à prendre connaissance du cadre réglementaire de cet examen et s'y préparer sérieusement, sans se limiter à la seule

constitution du rapport. Les candidats et candidates sont invités à s'entraîner à l'oral, en n'hésitant pas à s'aider si besoin, le jour de l'épreuve, d'un outil de mesure du temps. Le jury précise également que les conditions matérielles liées à l'organisation de cet examen ne permettent pas, en l'état, au candidat de s'appuyer sur un tableau ou une vidéo-projection.

En s'appuyant sur sa formation, son expérience et de ses pratiques personnelles notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations, le candidat peut développer et préciser une analyse réflexive de ses actions. Sans répéter de manière redondante les éléments du rapport que les membres du jury ont pu préalablement consulter, l'exposé peut être l'occasion de sélectionner et d'approfondir un ou plusieurs éléments au choix du candidat ou d'apporter de nouveaux éléments (par exemple, faire état des suites d'un projet d'enseignement mené depuis l'élaboration du rapport).

Le jury précise que la seule présentation d'une expérience professionnelle dans ce domaine – aussi riche soit-elle – n'est pas suffisante pour obtenir cette certification dans laquelle la dimension pédagogique et didactique reste centrale (cf. ci-après).

- **L'entretien**

L'entretien se déroule sous la forme d'un échange de vingt minutes maximum avec le jury et prend appui sur le rapport et l'exposé du candidat. Comme dans toute épreuve de cette nature, le jury apprécie la capacité des candidats à entrer en dialogue, à mettre en œuvre une pensée réflexive dans l'échange voire à revoir certains positionnements ou propos préalablement avancés.

- Une analyse filmique synthétique qui dépasse la simple description

Dans la première partie de cet entretien, le jury propose au candidat/à la candidate d'analyser un court extrait d'une œuvre cinématographique. Si le jury a bien conscience que cet exercice, sans préparation, peut s'avérer difficile, il souhaite vérifier à travers celui-ci « la capacité du candidat à analyser une courte séquence selon différentes approches » et donc son aptitude à préparer, par la suite, de futurs lycéens pour l'épreuve écrite de spécialité qui requiert de telles capacités d'analyse filmique. Le jury précise à ce sujet que la non-connaissance par le candidat/la candidate de l'œuvre proposée n'est pas éliminatoire.

Les meilleurs candidats et candidates sont ceux et celles qui sont parvenus à structurer, à partir de l'extrait, une analyse synthétique autour d'un ou plusieurs axes, en formulant, si besoin, des hypothèses. Ils et elles ont pu articuler cette analyse à des connaissances techniques, historiques, esthétiques ou culturelles maîtrisées et judicieusement choisies, attestant par là même d'une culture cinématographique riche, tant patrimoniale que contemporaine. Sans en rester à une longue description chronologique des plans successifs, ces candidats et candidates ont réussi à relier le relevé d'éléments factuels aux effets produits sur le spectateur, déduisant ainsi des effets de sens à partir de moyens proprement cinématographiques. Il convient de noter que l'utilisation et la maîtrise d'un vocabulaire spécifique est un incontournable et doit pouvoir être apprécié dans l'analyse du candidat/de la candidate, sans que le jury le/la questionne en ce sens.

Afin de préparer au mieux cet examen, et notamment cette analyse filmique, le jury encourage les candidats et candidates à se doter d'une méthodologie efficace d'analyse des images cinématographiques et audiovisuelles qui leur permettra de prendre en compte et d'articuler rapidement une pluralité de paramètres (lumière, profondeur de champ, cadrage, mouvements de caméra, son, motif, etc.). Il invite également les candidats et candidates à ne pas négliger une analyse plastique et sensible de cet extrait, en focalisant de manière excessive sur des éléments théoriques et/ou narratifs.

Parmi les écueils observés cette année, on évitera particulièrement la tentation de certains candidats et candidates de plaquer un discours théorique, parfois même des interprétations personnelles peu appropriées sur les plans visionnés, ce qui a pu les conduire à énoncer des contresens sur l'œuvre en question. Le jury ne peut qu'insister sur la nécessité de prendre uniquement appui sur les choix techniques et artistiques observés et sur des savoirs universitaires.

Enfin, une connaissance de l'histoire du cinéma et des principaux genres cinématographiques est attendue : les candidats doivent en effet disposer de repères solides dans l'histoire du cinéma.

- Une expertise pédagogique et didactique dans l'enseignement du cinéma-audiovisuel

Nous rappelons que cette certification permet de valider les compétences d'enseignants et enseignantes et de constituer un vivier de professeurs susceptibles de dispenser un enseignement optionnel et/ou de spécialité à destination de lycéens. Ainsi, quel que soit le lieu d'exercice actuel du candidat/de la candidate, le jury attend qu'il/elle puisse se projeter dans une expérience d'enseignement au lycée. Une très bonne connaissance des programmes d'enseignement (spécialité et option), du programme limitatif et de leurs enjeux est ainsi attendue. Les candidats et candidates doivent également être familiers de la nature des épreuves du baccalauréat ainsi que des compétences à développer chez les élèves ou des attendus de fin de cycle énoncés par ces mêmes programmes.

Lors de cet entretien, les candidats et candidates sont encouragés à relier régulièrement leurs diverses expériences (professionnelle, personnelle et artistique) à des projets d'enseignement. Le jury attend en effet du candidat/ de la candidate qu'il/elle fasse état d'une réflexion et d'une démarche didactiques qui prennent en compte le développement et l'approfondissement d'une culture et d'une pratique cinématographiques et audiovisuelles, « (...) en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ». A ce titre, les candidats et candidates ne doivent pas négliger la dimension artistique et sensible de cet enseignement. Ainsi, trop souvent, lors de cette session 2025, les prestations des candidats n'ont pas suffisamment envisagé la transposition didactique que nécessite l'enseignement du cinéma-audiovisuel, qui ne doit pas être abordé comme un complément à une discipline, un club, ou un atelier artistique, mais bien comme un domaine d'enseignement à part entière. Quelques connaissances *a minima* sur ce que peut être une « didactique de la création » pourraient donc être les bienvenues.

Une « connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet » est également attendue : aussi la méconnaissance des formes, des enjeux et des objectifs de la dimension partenariale propre à cet enseignement disqualifie les candidats. Les candidats et candidates doivent avoir pris la mesure de la dimension collective de cet enseignement et du travail en équipe qu'il induit. Afin d'optimiser leur préparation, le jury conseille ainsi aux candidats de prendre l'attache de professeurs confirmés, déjà en charge de l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans leur académie, afin d'organiser possiblement des visites de classe.

Enfin, même s'il s'agit de situations exceptionnelles, il convient de rappeler que l'on attend des professeurs en exercice un positionnement conforme au cadre institutionnel : aussi, la posture, le registre de langue utilisé et la connaissance des textes de références constituent évidemment des éléments incontournables à une admission.

Conclusion

Sachant reconnaître des parcours et des profils variés, le jury a apprécié la motivation des candidats qui ont fait l'effort de se confronter à cet examen exigeant, cherchant à développer leurs compétences au-delà de leur discipline d'origine. Leur réactivité et leur capacité à échanger avec les membres du jury ont pu être appréciées.

Sans se contenter des connaissances élémentaires attendues, les meilleurs candidats ont pleinement saisi la multiplicité des enjeux (éducatifs, artistiques, théoriques, culturels, partenariaux, etc.) de cet enseignement et parviennent, en s'appuyant sur de solides connaissances dans ce domaine, à se projeter dans des situations d'enseignement en articulant théorie et pratique.

Les prestations des candidats non retenus se caractérisent, à l'inverse, par une connaissance floue des spécificités de cet enseignement, une absence certaine de formation théorique, une réflexion pédagogique et didactique insuffisamment développée et/ou une difficulté à mettre en œuvre une analyse sensible, approfondie et solidement argumentée d'une œuvre cinématographique. Nous encourageons ainsi les candidates et candidats ajournés, au-delà de la lecture attentive de ce rapport de jury, à poursuivre leur formation, à expérimenter des projets et des activités culturelles ou pédagogiques variées en lien avec le cinéma tout en conservant précieusement leur enthousiasme. Le jury conseille aux futurs candidats et candidates d'agrémenter leur préparation par la lecture d'ouvrages spécialisés et la consultation de sites incontournables dédiés au cinéma-audiovisuel et à son enseignement. La bibliographie et la sitographie ci-après, bien que succinctes, donnent quelques exemples à titre indicatif.

Bibliographie indicative

Analyse de l'image

- FOZZA Jean-Claude, GARRAT Anne-Marie, PARFAIT Françoise, *Petite fabrique de l'image*, Paris, Magnard, 2003

Analyse filmique

- AUMONT Jacques, MARIE Michel, *L'analyse des films*, Paris, Armand Colin, 4e édition, 2020
- JULLIER Laurent, *Analyser un film, de l'émotion à l'interprétation*, Paris, Flammarion, collection Champs, 2e éd., 2022
- JULLIER Laurent, *L'analyse de séquences*, Paris, Armand Colin, 5e éd., 2019
- BOUTANG Adrienne, CLEMOT Hugo, JULLIER Laurent, LE FORESTIER Laurent, MOINE Raphaëlle, VACHERI Luc, *L'analyse des films en pratique - 31 exemples commentés d'analyse filmique*, Paris, Armand Colin, 2018

Approches théoriques et critiques

- AUMONT Jacques, MARIE Michel, *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, Paris, Armand Colin, 3e édition, 2016.

Vocabulaire et grammaire du cinéma

- JOURNOT Marie-Thérèse, *Le vocabulaire du cinéma*, 5^e, Paris, Armand Colin, 2019
- VALLET Yannick, *La grammaire du cinéma - De l'écriture au montage : les techniques du langage filmé*, Paris, Armand Colin, 2^e éd., 2019

- PINEL Vincent, *Vocabulaire technique du cinéma*, Paris, Armand Colin, 2005

Des entrées par notions et/ou par métiers

- **La lumière**
 - o ALEKAN Henri, *Des lumières et des ombres*, Paris, La table Ronde, réédition 2022
 - o REVAULT D'ALLONES Fabrice, *La Lumière au cinéma*, collection essais, Cahiers du cinéma, 2001
 - o LOISELEUX Jacques, *La Lumière en cinéma*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2004
- **Les plateaux de cinéma**
 - o ALEKAN Henri, *Le vécu et l'Imaginaire*, Paris, La table Ronde, réédition 2022

Des collections dédiées au cinéma :

- La collection « Nathan Université » des éditions Nathan
<https://www.livres-cinema.info/editeur/nathan/nathan-universite>
- La collection *Cinéma*, Éditions Armand Colin
- La collection « *Cahiers du Cinéma*/Gallimard, Éditions Gallimard
<https://www.gallimard.fr/collections/cahiers-du-cinema-gallimard>
- La collection 7Art, Éditions Cerf
- Éditions La Fémis : *La Fémis propose une collection composée d'une dizaine d'ouvrages qui présentent les différents métiers du cinéma au travers de leurs aspects techniques, artistiques et théoriques*
<https://www.femis.fr/catalogue>
- La collection *Les petits cahiers*, Éditions SCEREN-CNDP :
 - ⊕ CERF Juliette, *Cinéma et philosophie*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2009
 - ⊕ MÉRANGER Thierry, *Le court métrage*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2007
 - ⊕ PUAUX Françoise, *Le décor de cinéma*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2008
 - ⊕ VASSÉ Claire, *Le dialogue : du texte écrit à la voix mise en scène*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2003
 - ⊕ HAMUS-VALLÉE Réjane, *Les effets spéciaux*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2004
 - ⊕ HUET Anne, STRAUSS Frédéric, *Faire un film*, collection *Les petits cahiers*, Cahiers du cinéma – SCEREN-CNDP, 2006

Des revues spécialisées :

- *Positif*
- *Les Cahiers du cinéma*

Sitographie indicative :

- Sur le site *éduscol*, les programmes et ressources en cinéma-audiovisuel – voie GT :

<https://eduscol.education.fr/1679/programmes-et-ressources-en-cinema-audiovisuel-voie-gt>

- Le site du CNC et notamment les dossiers pédagogiques à destination des élèves et des enseignants : <https://www.cnc.fr>
- *Zéro de conduite*, la plateforme VOD pour les établissements scolaires : <https://www.zerodeconduite.net/>
- La plateforme collaborative d'éducation à l'image Ersilia pour « *penser en images un monde d'images* » : <https://www.ersilia.fr/authentification>
- Le site *Transmettre le cinéma* : <https://transmettrelecinema.com>
- Le site de l'Université populaire des images (UPOPI) : <https://upopi.ciclic.fr>
- Le Forum des images : <https://collections.forumdesimages.fr>
- Le portail du cinéma et de l'audiovisuel de l'Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône (APPAR) : <https://www.aparr.org/education-a-l-image>
- Le site Critikat : <https://www.critikat.com>
- Les ressources de La Fémis : <https://www.femis.fr/-ressources->

Les plans académiques de formation des académies de Besançon et de Dijon pour le domaine cinéma-audiovisuel peuvent être également consultés.